

ARRÊTÉ N°191/2025

**Circulation Alternée par Feux tricolores
Interdiction de Stationner
Avenue de l'Aublette
Le 14 Novembre 2025**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise SPAC en date du 31 Octobre 2025 de réguler la circulation et le stationnement avenue de l'Aublette pour des travaux d'inspection caméra du réseau assainissement.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de réfection d'inspection caméra sur le réseau assainissement, la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit au droit du chantier avenue de l'Aublette le 14 novembre 2025.

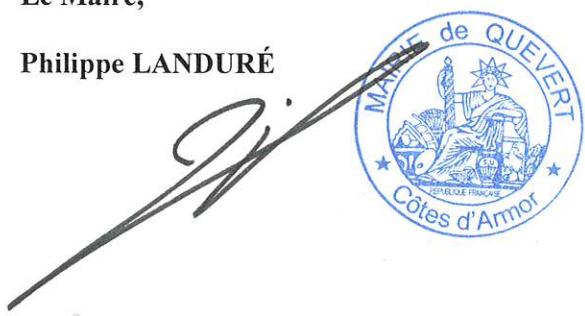
ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise SPAC.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise SPAC.

Fait à QUÉVERT, le 07/11/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

The municipal seal of Quévert, featuring a circular design with the text "VILLE de QUÉVERT" at the top and "Côtes d'Armor" at the bottom. Inside the circle is a central figure, likely a saint or a local hero, surrounded by symbols related to the town's history and industry.